

L'indemnité équivaut à 100 % de la valeur assurée en cas de décès, d'abattage pour raison humanitaire ou d'incendie.

L'indemnité équivaut à 90 % de la valeur assurée en cas d'incapacité permanente.

D'autres indemnités et pourcentages sont d'application pour l'assurance chirurgicale et l'assurance confort. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.hippo Zorg.be

Envie d'en savoir plus?

Vous souhaitez en savoir plus sur les assurances chevaux d'Hippo Zorg? Prenez contact avec votre courtier ou appelez Hippo Zorg au numéro 089 704 087 ou 0475 623 566. Vous pouvez également nous écrire par e-mail à l'adresse info@hippozorg.be ou consulter notre site Internet www.hippo Zorg.be

Cette brochure consiste en un résumé des assurances proposées. Le texte qu'elle stipule ne confère aucun droit autre que ceux visés dans les polices d'assurance.

Hippo Zorg B.V.

Wolfstraat 2
3960 Bree
Belgique

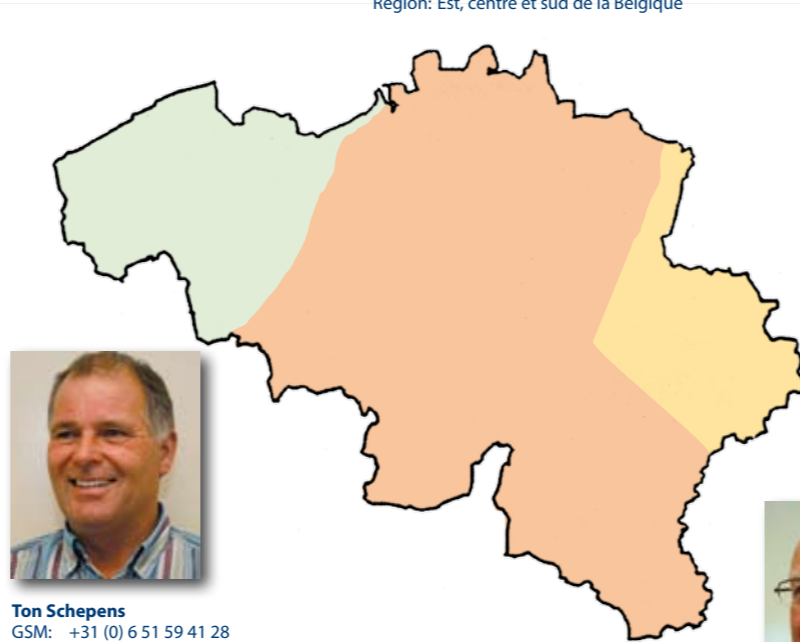
Ligne générale 089 704 087 ou
0475 623 566
Fax 089 704 088

Passeport Européen 12017807

Internet www.hippo Zorg.be
E-mail info@hippozorg.be



Tom van Duffel
GSM: 0475 623 566
FAX: 089 704 088
E-mail: tom.vanduffel@hippozorg.be
Région: Est, centre et sud de la Belgique



Ton Schepens
GSM: +31 (0) 6 51 59 41 28
FAX: +31 (0) 13 5 043 810
E-mail: ton.schepens@hippozorg.be
Région: Ouest de la Belgique



Jacques Otermans
GSM: +31 (0)6 53 28 62 22
FAX: 089 79 38 92
E-mail: j.otermans@hippozorg.be
Région: Nord-est de la Belgique



Assurances de chevaux de Hippo Zorg

Assuré de Qualité

- ◆ Excellente garantie
- ◆ Primes attractives
- ◆ Rapidité et facilité pour plus d'efficacité
- ◆ Solutions sur mesure: vos souhaits et vos circonstances occupent une place centrale

Official partner



Assurances de base

Assurance contre le décès, frais de hospitalisation inclus ℹ

Cette assurance vous dédommage:

- en cas de décès ou d’abattage pour raison humanitaire à la suite d’un accident ou d’une maladie foudroyante;
- une fois, à hauteur de € 2.500 maximum, les frais relatifs à une hospitalisation pour cause de coliques, de grave fracture de la jambe ou de lésion ouverte;
- en cas de décès ou d’abattage pour raison humanitaire à la suite de la castration d’étalons de 1 ou 2 ans ayant des organes sexuels normalement développés.

Assurance contre le décès et les accidents ℹ

Cette assurance vous dédommage:

- en cas d’incapacité permanente à la suite d’un accident;
- en cas de décès ou d’abattage pour raison humanitaire à la suite d’un accident ou d’une maladie foudroyante;
- en cas de décès ou d’abattage pour raison humanitaire à la suite de la castration d’étalons de 1 ou 2 ans ayant des organes sexuels normalement développés.

Assurance ODA ℹ

Cette assurance vous dédommage :

- en cas d’incapacité permanente à la suite d’une maladie;
- en cas d’incapacité permanente à la suite d’un accident;
- en cas de décès ou d’abattage pour raison humanitaire à la suite d’un accident ou d’une maladie foudroyante;
- en cas d’infertilité permanente après la mise bas ou la mise bas prématurée à la suite d’une maladie ou d’un accident;
- en cas de décès ou d’abattage pour raison humanitaire à la suite de la castration d’étalons de 1 ou 2 ans ayant des organes sexuels normalement développés.

Assurance multipérils

Cette assurance vous dédommage:

- en cas d’incapacité permanente à la suite d’une maladie;
- en cas d’incapacité permanente à la suite d’un accident;
- en cas d’incapacité permanente à la suite de boiterie;
- en cas de décès ou d’abattage pour raison humanitaire à la suite d’un accident ou d’une maladie foudroyante;
- en cas d’infertilité permanente après la mise bas ou la mise bas prématurée à la suite d’une maladie ou d’un accident;
- en cas de décès ou d’abattage pour raison humanitaire à la suite de la castration d’étalons de 1 ou 2 ans ayant des organes sexuels normalement développés.

Assurance chirurgicale

Cette assurance vous dédommage:

- en cas d’abattage pour raison humanitaire;
- uniquement des coûts de chirurgie nécessaire dans le cadre d’un accident, d’une maladie ou d’une boiterie;
- en cas de décès ou d’abattage pour raison humanitaire à la suite de la castration d’étalons de 1 ou 2 ans ayant des organes sexuels normalement développés;
- rendez-vous sur le site www.hippozorg.be pour en savoir plus sur l’indemnité.

Assurance confort

- en cas de décès soudain ;
- en cas d’abattage pour raison humanitaire ;
- dédommage les coûts de l’assistance vétérinaire et clinique dans le cadre d’un accident, d’une maladie ou d’une boiterie ;
- en cas de décès ou d’abattage pour raison humanitaire à la suite de la castration d’étalons de 1 ou 2 ans ayant des organes sexuels normalement développés.
- rendez-vous sur le site www.hippozorg.be pour en savoir plus sur l’indemnité.

Assurances complémentaires

Assurance contre le vol

Cette assurance couvre les dommages découlant d’un vol. L’indemnité est toujours égale à 100 % de la valeur assurée.

Assurance frais médicaux

Deux possibilités s’offrent à vous: l’assurance frais médicaux limitée et l’assurance frais médicaux étendue.

Attention, les indemnités prévues par l’assurance frais médicaux sont les mêmes que celles octroyées par l’assurance de base choisie par vous. En d’autres termes, l’assurance frais médicaux couvre uniquement des dommages également assurés en vertu de la couverture de base.
Aux fins de l’indemnisation de frais vétérinaires, sont uniquement pris en compte les frais encourus pour guérir et traiter le cheval.

Sont également couverts :

- les frais de soins et d’infirmierie pendant l’examen et le traitement, jusqu’à un maximum de 30 jours par admission;
- les frais complémentaires d’examen radiologique, de médicaments et de bandages, et de radiothérapie pendant le traitement, ainsi que les frais de ferrure orthopédique (à raison de deux fois par an).

L’indemnité n’excède jamais la valeur assurée de votre cheval avec un maximum de € 5.000 par année d’assurance. La franchise par sinistre est fixée à 25 %, avec un montant minimum de € 50. Les frais de transport sont à la charge de l’assuré.

Assurance frais médicaux limitée

L’assurance frais médicaux limitée couvre uniquement les frais encourus par une enregistré spécialisée vétérinaire, sur orientation de votre vétérinaire personnel.

Pour un aperçu de ces spécialistes voir www.hippozorg.be

Assurance frais médicaux étendue

Si vous optez pour l’assurance frais médicaux étendue, les frais encourus par un examen ou un traitement par un vétérinaire (une clinique) en Belgique et aux Pays-Bas sont remboursables.

Assurance contre les accidents pour les cavaliers et soigneurs de chevaux

Cette assurance offre une couverture en cas d’accident mortel ou occasionnant une invalidité permanente. Cette assurance vous couvre:

- lors de l’accompagnement du cheval vers, hors ou dans le box, van/camion pour chevaux;
- lorsque le cheval est monté (y compris quand vous montez sur ou descendez du cheval), lors de la participation à un concours amateur;
- lorsque des soins (médicaux) sont prodigués (nourriture, hygiène, traitement du vétérinaire ou maréchal-ferrant, etc.);
- lors du nettoyage de l’écurie ou du box.

Autres assurances

Assurance pour étalons reproducteurs

Cette assurance couvre les dommages en cas de décès ou d’incapacité permanente de l’étalon à la suite d’une maladie ou d’un accident, en ce compris l’infertilité permanente. Seuls les étalons reconnus par pédigrée peuvent être assurés. Brochure spécialisée disponible sur demande.

Voir aussi www.hippozorg.be

Assurance de fœtus

Le poulain à naître peut être assuré à partir de 90 jours après la dernière date de saillie jusqu’à 7 jours après la naissance. La valeur assurée est déterminée en fonction des prix de saillie que vous pouvez majorer jusqu’à 2 fois et demi, avec un montant maximum de € 4.500. La valeur assurée est remboursée à 100 % en cas de sinistre.

Assurance embryons

Informations sur demande. Voir aussi www.hippozorg.be

Contrats collectifs

Les contrats collectifs sont spécialement conçus par Hippo Zorg pour les propriétaires de plusieurs chevaux. Ces assurances sont entièrement constituées sur mesure, en fonction de votre écurie.

Assurance castration

Assurance relative à la castration d’étalons reproducteurs ayant des organes sexuels normalement développés. La valeur assurée est indemnisée à 100 % en cas de décès des suites de la castration. Si votre étalon est déjà couvert par une autre assurance de Hippo Zorg, le risque susmentionné est assuré par défaut jusqu’à sa deuxième année (include).

Assurance en cas d’opération

Indemnité à 100 % en cas de décès soudain lors ou dans les 30 jours qui suivent l’opération.

Assurance attelages et selles

Hippo Zorg indemnise le dommage par perte ou détérioration de la selle ou de l’attelage décrit dans la police, ainsi que des accessoires qui y sont fixés (également décrits dans la police).



Dans le cadre de l’assurance contre le décès et les accidents et de l’assurance ODA, il est entendu par accident, une violence soudaine venant de l’extérieur et agissant directement sur le corps du cheval, qui provoque immédiatement une lésion physique extérieure médicalement constatable et pour laquelle une assistance vétérinaire est demandée sans délai. Ne sont ainsi pas reprises sous ce terme les boiteries par affections du tendon, déchirure du tendon, entorse, foulure, dislocation ou faux pas.

Attention, l’assurance contre le décès et les accidents et l’assurance ODA ne couvrent pas la boiterie sauf si elle est la conséquence d’un accident.

Par défaut, toutes les assurances de base couvrent les risques suivants: risques liés au transport, coliques, collisions, fugue de l’étable ou de la prairie, noyade, foudre, malveillance de tiers, incendie.